Image not found or type unknown

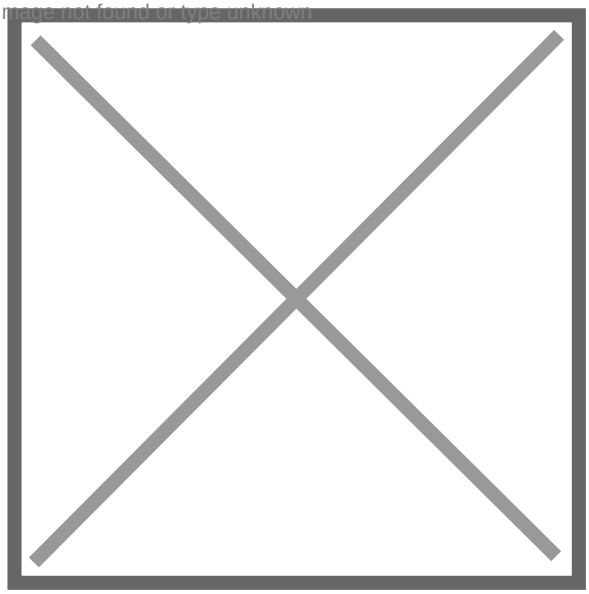

Onc et conséquences sur crédit à la consommation

Par **emilice**, le **13/01/2008** à **19:15**

bonjour,
je suis séparée et l'onc date de mai 2006. Elle précise dans ces termes : donnons acte aux époux qu'ils s'engagent à rembourser le crédit à la consommation d'un montant de 235€ par mois par moitié par chacun des époux" (il restait 6mois), or j'ai assumé seule les remoursements malgré les demandes faites à mon ex. Puis-je espérer récupérer cette moitié qu'il devait payer au moment de la liquidation de la communauté ?

merci.

Par **jeetendra**, le **13/01/2008** à **19:57**

bonsoir, bonne année à vous, pour les mensualites du credit commun que vous continuez à payer alors que votre conjoint est defaillant vous pourrez en reclamer le remboursement ou bien qu'il en soit tenu compte lors de la liquidation de la communauté bien sur en ayant au prealable gardé des preuves du remboursement, cordialement

Par **emilice**, le **13/01/2008** à **22:37**

merci et meilleurs voeux à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés